

**SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA
VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA
SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 21 MARS 2022, À 19 H 30.**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Les élus/élues municipaux solidaires du peuple Ukrainien
- 3. DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 7 mars 2022
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Personnel étudiant non syndiqué – rémunération 2022-2026
 - 5.3 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1306-2022 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.) sur diverses rues de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt de 500 000 \$ à cette fin
 - 5.4 Lot 4 924 860 – Ferme A. Lavallée inc. – entente – renouvellement
 - 5.5 Radiation de créances
 - 5.6 Rapport d'activités de la trésorière 2021 – Loi sur les élections et les référendums – dépôt
 - 5.7 Roy & Asselin, avocats – honoraires
- 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Ordre des ingénieurs du Québec – cotisation 2022-2023
 - 6.2 Réhabilitation réseau eau potable – rues Rodolphe et Moreau – services professionnels – soumissions – adjudication
 - 6.3 Tonte de gazon et entretien de plateaux sportifs et espaces verts pour l'année 2022 – soumission – adjudication
 - 6.4 Intersection avenue des Plaines et Route 131 – interdiction de virage à droite sur feu rouge et augmentation du temps de délai pour le passage piétonnier – demande au ministère des Transports du Québec
- 7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1 Dérogation mineure numéro 2022-00038 (86, avenue Rosa)
 - 7.2 Étude de PIIA – projet d'enseigne – 41, rue Beaupied
 - 7.3 Étude de PIIA – projet d'agrandissement – 100, rue des Affaires
 - 7.4 Adoption finale – règlement numéro 1302-2022 modifiant la largeur des bâtiments et la marge arrière au sein de la zone RD-1 414 et précisant certaines définitions en lien à un projet intégré

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Activités municipales diverses – printemps et été 2022 – personnel – embauche

9.2 Parc des Champs-Élysées – parcours d'entraînement – proposition d'exercices – mandat

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Fête nationale 2022 – feux d'artifice

10.2 Programme de développement des bibliothèques publiques – demande de contribution financière

10.3 Festival Mémoire et Racines 2022 – demande de contribution financière

11. AUTRES SUJETS

11.1 Rapport de formation des élus/élues municipaux – dépôt

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse

madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie

madame Stéphanie Godin, conseillère, quartier Riverain

madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage

monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Serge Adam et madame Nancy Bellerose, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

125-03-2022

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

2.2 Les élus/élues municipaux solidaires du peuple Ukrainien

126-03-2022

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens/citoyennes ukrainiens/ukrainiennes;

ATTENDU QU'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU QUE les élus/élues municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU la volonté des élus/élues municipaux d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU la volonté des élus/élues municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux québécois/québécoises envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la Ville joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la Ville demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la Ville invite ses citoyens/citoyennes à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la Ville exhorte le gouvernement du Canada à accélérer les démarches permettant d'accueillir, dans les meilleurs délais, des personnes ukrainiennes réfugiées;

Que la Ville déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, monsieur Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, madame Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

127-03-2022

4.1 Séance ordinaire du 7 mars 2022

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

128-03-2022

5.1 Liste des chèques – approbation

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 8 au 21 mars 2022 inclusivement et totalisant une somme de 254 250,39 \$.

129-03-2022

5.2 Personnel étudiant non syndiqué – rémunération 2022-2026

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le salaire du personnel étudiants non syndiqué soit fixé ainsi pour les années 2022 à 2026 :

ANIMATEUR / ASSISTANT SAUVETEUR/ACCOMPAGNATEUR SURVEILLANT DE PLATEAUX / ÉTUDIANTS LOISIRS ET CULTURE					
Échelon	2022	2023	2024	2025	2026
		1%	1%	1%	1%
1	16,18	16,34	16,50	16,67	16,84
2	16,38	16,54	16,71	16,88	17,05
3	16,58	16,75	16,92	17,09	17,26
4	16,78	16,95	17,12	17,29	17,46
5	16,98	17,15	17,32	17,49	17,66
6	17,18	17,35	17,52	17,70	17,88
7	17,38	17,55	17,73	17,91	18,09

RESPONSABLE DE TERRAIN					
Échelon	2022	2023	2024	2025	2026
		1%	1%	1%	1%
1	16,68	16,85	17,02	17,19	17,36
2	16,88	17,05	17,22	17,39	17,56
3	17,08	17,25	17,42	17,59	17,77
4	17,28	17,45	17,62	17,80	17,98
5	17,48	17,65	17,83	18,01	18,19
6	17,68	17,86	18,04	18,22	18,40
7	17,88	18,06	18,24	18,42	18,60

COORDONATEUR CAMP DE JOUR / SAUVETEUR					
Échelon	2022	2023	2024	2025	2026
		1%	1%	1%	1%
1	18,18	18,36	18,54	18,73	18,92
2	18,38	18,56	18,75	18,94	19,13
3	18,58	18,77	18,96	19,15	19,34
4	18,78	18,97	19,16	19,35	19,54
5	18,98	19,17	19,36	19,55	19,75
6	19,18	19,37	19,56	19,76	19,96
7	19,38	19,57	19,77	19,97	20,17

COORDONATEUR AQUATIQUE					
Échelon	2022	2023	2024	2025	2026
		1%	1%	1%	1%
1	20,68	20,89	21,10	21,31	21,52
2	20,88	21,09	21,30	21,51	21,73
3	21,08	21,29	21,50	21,72	21,94
4	21,28	21,49	21,70	21,92	22,14
5	21,48	21,69	21,91	22,13	22,35
6	21,68	21,90	22,12	22,34	22,56
7	21,88	22,10	22,32	22,54	22,77

De reconnaître les échelons selon le nombre d'années travaillées pour la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, dans le but de valoriser les années de service du personnel étudiant non syndiqué auprès de la Ville;

QUE la progression d'échelon soit effective à la date d'anniversaire d'embauche de l'employé/employée, jusqu'à l'atteinte du maximum de classification;

QUE la personne salariée qui bénéficie d'une promotion à un poste visé par les présentes conserve son échelon de salaire pour sa nouvelle classe d'emploi, correspondant à ses années travaillées pour la Ville.

5.3 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1306-2022 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.) sur diverses rues de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt de 500 000 \$ à cette fin

Monsieur Régis Soucy dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro 1306-2022 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.) sur diverses rues de la ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt de 500 000 \$ à cette fin.

5.4 Lot 4 924 860 – Ferme A. Lavallée inc. – entente – renouvellement

130-03-2022

ATTENDU QU'en 2007, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies avait conclu une entente avec monsieur André Lavallée autorisant ce dernier à utiliser une partie des lots 101 et 102, aujourd'hui connue comme étant le lot 4 924 860 du Cadastre du Québec, à des fins agricoles et que cette entente a été renouvelée d'année en année;

ATTENDU QUE monsieur Lavallée sollicite, pour et au nom de la Ferme A. Lavallée inc., le renouvellement de cette entente pour la saison 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE soit renouvelée, pour l'année 2022, l'entente entre la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et Ferme A. Lavallée inc. pour l'utilisation du lot 4 924 860 du Cadastre du Québec à des fins agricoles, et ce, au prix de 50 \$ l'acre;

D'autoriser madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, à signer, pour et nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite entente.

5.5 Radiation de créances

131-03-2022

ATTENDU QUE certains comptes de taxes émis entre 2018 et 2019 restent impayés et ce, malgré le fait que des états de compte ainsi que des lettres recommandées aient été transmis aux débiteurs de façon régulière;

ATTENDU QUE les possibilités de recouvrement de ces comptes sont nulles en raison de la prescription;

ATTENDU la recommandation du 10 mars 2022 de madame Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :
De radier les comptes suivants des livres de la Ville, à savoir :

Lot	Date d'échéance	Montant (capital)
4 925 218	2018-03-12	71,71 \$
	2019-03-04	74,26 \$
4 925 523	2018-03-12	21,96 \$
	2019-03-04	22,75 \$
4 925 545	2018-03-12	1,29 \$
	2019-03-04	1,34 \$

5.6 Rapport d'activités de la trésorière 2021 – Loi sur les élections et les référendums – dépôt

Madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière, dépose, conformément à l'article 513 de la *Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités*, le rapport d'activités pour l'année 2021.

5.7 Roy & Asselin, avocats – honoraires

132-03-2022

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy & Asselin inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Roy & Asselin inc. avocats, les honoraires professionnels au montant de 215,58 \$ pour les services rendus le 15 février 2022 (facture 04383).

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Ordre des ingénieurs du Québec – cotisation 2022-2023

133-03-2022

ATTENDU QUE monsieur Raphaël Lauzon, directeur des services techniques de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et qu'il y a lieu d'acquitter la cotisation qui est afférente à son adhésion pour l'année 2022-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'acquitter la cotisation de 591,31 \$ de monsieur Raphaël Lauzon à l'Ordre des ingénieurs du Québec pour l'année 2022-2023.

134-03-2022

6.2 Réhabilitation réseau eau potable – rues Rodolphe et Moreau – services professionnels – soumissions – adjudication

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées en vue de retenir les services d'une firme d'ingénieurs dans le cadre du projet de la réhabilitation de segments du réseau de distribution d'eau potable sur les rues Rodolphe et Moreau et que trois soumissions ont été déposées et ouvertes le 9 mars 2022;

ATTENDU QUE monsieur Raphaël Lauzon, directeur des services techniques, a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une note datée du 9 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à *CLA experts-conseils* le mandat pour procéder à la réalisation des plans et devis, appel d'offres et effectuer la surveillance des travaux relativement au projet de réhabilitation de segments du réseau de distribution d'eau potable sur les rues Rodolphe et Moreau, ladite firme ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 18 000 \$, taxes en sus;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

6.3 Tonte de gazon et entretien de plateaux sportifs et espaces verts pour l'année 2022 – soumission – adjudication

135-03-2022

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées en ce qui a trait aux travaux de tonte de gazon et d'entretien de plateaux sportifs et espaces verts pour l'année 2022 et qu'une seule soumission a été déposée et ouverte publiquement le 14 mars 2022;

ATTENDU QUE monsieur Benoît Marsolais, directeur du Service des travaux publics, a procédé à l'analyse de la soumission reçue et qu'il émet sa recommandation dans une lettre datée du 15 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à 9361-2612 Québec inc. (Dauphin Multi-services) le contrat pour l'exécution de travaux reliés à la tonte de gazon et l'entretien de plateaux sportifs et espaces verts pour l'année 2022, ladite entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 44 099 \$, taxes en sus;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

136-03-2022

6.4 Intersection avenue des Plaines et Route 131 – interdiction de virage à droite sur feu rouge et augmentation du temps de délai pour le passage piétonnier – demande au ministère des Transports du Québec

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer la sécurité des piétons traversant la Route 131 à partir de l'avenue des Plaines;

ATTENDU QUE pour ce faire, il y a lieu de demander au ministère des Transports du Québec d'interdire le virage à droite pour les automobilistes désirant effectuer un virage à partir de l'avenue des Plaines vers la Route 131, direction sud;

ATTENDU QU'il y aurait également lieu de demander que soit augmenté le temps de délai pour le passage piétonnier à cette intersection;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que le volume de la circulation sur la Route 131 justifie de sécuriser davantage l'intersection à l'avenue des Plaines et la Route 131;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QU'une demande soit adressée au ministère des Transports du Québec afin que soit interdit le virage à droite pour les automobilistes désirant effectuer un virage à partir de l'avenue des Plaines vers la Route 131, direction sud;

QU'il soit également demandé au ministère des Transports du Québec d'augmenter le temps de délai pour le passage piétonnier à cette intersection.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

137-03-2022

7.1 Dérogation mineure numéro 2022-00038 (86, avenue Rosa)

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 5 594 838 située au 86, avenue Rosa;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de régulariser l'emplacement d'un abri d'auto existant attenant au garage privé détaché car cette situation déroge au règlement de zonage actuel, numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, qui stipule à la division 2) du paragraphe 3.3.6.1.2, que les abris d'autos doivent être attachés au bâtiment principal ou annexés à un garage qui est lui-même attaché au bâtiment principal (garage attenant);

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2022-00038 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2022-00038 soit acceptée.

138-03-2022

7.2 Étude de PIIA – projet d'enseigne – 41, rue Beaupied

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 927 572 et situé au 41, rue Beaupied;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet la modification de l'enseigne sur poteau existante et à inclure un nouveau panneau sur l'enseigne modifiée érigé sur l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 927 572 et situé au 41, rue Beaupied, ayant pour objet la modification de l'enseigne sur poteau existante et à inclure un nouveau panneau sur l'enseigne modifiée érigé sur l'immeuble ci-dessus décrit.

7.3 Étude de PIIA – projet d'agrandissement – 100, rue des Affaires

139-03-2022

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant les numéros de lot 6 354 942 et 6 365 202 et situé au 100, rue des Affaires;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser l'agrandissement de l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant les numéros de lot 6 354 942 et 6 365 202 et situé au 100, rue des Affaires, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de l'immeuble ci-dessus décrit selon l'option A, à savoir celle comportant une inversion de matériaux et le maintien du rythme des parapets.

7.4 Adoption finale – règlement numéro 1302-2022 modifiant la largeur des bâtiments et la marge arrière au sein de la zone RD-1 414 et précisant certaines définitions en lien à un projet intégré

140-03-2022

En vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1302-2022, ainsi que sa portée.

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter, sans modification, la version finale du règlement numéro 1302-2022 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 en :

- modifiant les caractéristiques de la zone RD-1 414 en modifiant la marge arrière et la largeur minimale des bâtiments;
- précisant certaines modalités d'application des dispositions réglementaires dans le cadre d'un projet intégré.

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Activités municipales diverses – printemps et été 2022 – personnel – embauche

141-03-2022

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'étudiants et d'étudiantes pour occuper différents postes liés aux activités municipales pour le printemps et l'été 2022;

ATTENDU la recommandation du 10 mars 2022 de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'embauche des étudiants et étudiantes suivants pour occuper différents postes liés aux activités municipales pour le printemps et l'été 2022, au salaire prévu pour chacun des postes :

Période	Nom de l'employé	Titre de l'emploi
Mars à septembre	Gabriel Léveillé	Animateur principal – terrain
Mars à septembre	Kaïla Lagacé-Moreau	Responsable de terrain
Mars à septembre	Alexis Latendresse	Animateur
Mars à septembre	Alice Lafleur	Animatrice
Mars à septembre	Antoine Joncas	Animateur
Mars à septembre	Ariane Rivest (1)	Animatrice
Mars à septembre	Camille Chaloux	Animatrice
Mars à septembre	Carolane Gagnon	Animatrice
Mars à septembre	Célia Bergeron	Animatrice
Mars à septembre	Élizabeth Ferland	Animatrice
Mars à septembre	Élodie Vadnais-Lapierre	Animatrice
Mars à septembre	Éloïse Lafleur	Animatrice
Mars à septembre	Émilien Marchand	Animateur

Mars à septembre	Fléchère-Céleste Francoeur	Animatrice
Mars à septembre	Frédérique Ste-Marie	Animatrice
Mars à septembre	Émy Plourde	Animatrice
Mars à septembre	Léa Majeau	Animatrice
Mars à septembre	Marie-Florence Marchand	Animatrice
Mars à septembre	Marie-Lou Rousseau	Animatrice
Mars à septembre	Mélodie Beaulieu	Animatrice
Mars à septembre	Raphaëlle St-Germain	Animatrice
Mars à septembre	Ariane Rivest (2)	Animatrice - sdg
Mars à septembre	Coralie Gravel	Animatrice - sdg
Mars à septembre	Coralie Morel	Animatrice - sdg
Mars à septembre	Daran Soucy	Animateur - sdg
Mars à septembre	Éliane Lépine-Gendron	Animatrice - sdg
Mars à septembre	Émy Lefebvre	Animatrice - sdg
Mars à septembre	Laurie-Anne Vachon	Animatrice - sdg
Mars à septembre	Lyane Lachapelle	Animatrice - sdg
Mars à septembre	Marie-Noëlle Richer	Animatrice - sdg
Mars à septembre	Mélodie Charrette	Animatrice - sdg
Mars à septembre	Camille Bilodeau	Accompagnatrice
Mars à septembre	Dominique Charrette	Accompagnatrice
Mars à septembre	Lauriane Nadeau	Coordo aquatique
Mars à septembre	Ariane Baril	Surveillante sauveteure
Mars à septembre	Maya Jacob	Surveillante sauveteure
Mars à septembre	Florence Nahimana	Surveillante sauveteure

9.2 Parc des Champs-Élysées – parcours d'entraînement – proposition d'exercices – mandat

142-03-2022

ATTENDU QUE les instructions et l'identification des vingt modules d'entraînement au parc des Champs-Élysées sont endommagés depuis leur installation et que certains panneaux sont effacés et que d'autres sont manquants;

ATTENDU QU'il y a deux parcours types d'équipements différents et que certains fournisseurs ne peuvent fournir de nouvelles pancartes;

ATTENDU QU'il serait pertinent de mettre à jour les propositions d'exercices par des professionnels;

ATTENDU la proposition d'Énergie Cardio de conception d'un programme d'entraînement, soit le programme d'activités ainsi que les croquis explicatifs, pour un montant estimatif de 1 650 \$;

ATTENDU QUE le graphisme se fera à l'interne et l'impression des nouvelles affiches coûtera moins de 2 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'octroyer le mandat à Énergie Cardio pour un montant d'environ 1 650 \$, plus les taxes si applicables, afin de concevoir un programme d'entraînement spécifique aux équipements situés au parc des Champs-Élysées;

D'autoriser la dépense au montant d'environ 2 000 \$ pour l'impression des nouvelles affiches.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Fête nationale 2022 – feux d'artifice

143-03-2022

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie des feux d'artifice dans le cadre de la Fête nationale 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme experte dans le cadre de ce projet;

ATTENDU la recommandation du 14 mars 2022 de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Feux d'artifice Orion pour présenter des feux d'artifice dans le cadre de la Fête Nationale 2022, le tout selon l'offre de services déposée au montant de 11 000 \$, taxes en sus;

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, l'entente à cet effet.

10.2 Programme de développement des bibliothèques publiques – demande de contribution financière

144-03-2022

ATTENDU QUE la bibliothèque de Notre-Dame-des-Prairies a, depuis l'année 2006, un statut de bibliothèque autonome publique;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une subvention dans le cadre du programme de développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes du ministère de la Culture et des Communications (MCC) afin de mettre à jour la collection municipale;

ATTENDU QUE le MCC exige que la Ville s'engage à autofinancer entièrement les acquisitions de volumes pour la bibliothèque municipale en attendant le versement de l'aide financière demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QU'une demande soit adressée au ministère de la Culture et des

Communications dans le cadre du programme de développement des bibliothèques publiques afin d'améliorer la collection de la bibliothèque municipale de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE toutes les acquisitions de volumes pour la bibliothèque municipale soient financées à même la subvention consentie par le MCC et que le solde soit financé par le fonds de roulement avec un remboursement sur une période de sept ans;

QUE la directrice générale, madame Marie-Andrée Breault, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, la convention dans le cadre du programme de développement des bibliothèques publiques;

QUE madame Daphnée Trudel, bibliothécaire, soit autorisée à signer les documents suivants :

- l'Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques 2021 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- le rapport financier;
- le rapport annuel sur l'acquisition de livres par les acheteurs institutionnels;
- l'Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à autofinancer entièrement le projet de développement des collections de la bibliothèque municipale en 2022-2023 dans l'attente du versement de l'aide financière du MCC qui se fera en service de dette.

10.3 Festival Mémoire et Racines 2022 – demande de contribution financière

145-03-2022

ATTENDU QUE pour sa 28^e édition, qui se tiendra du 27 au 31 juillet 2022, le Festival Mémoire et Racines renouvelle son souhait de présenter un événement à Notre-Dame-des-Prairies dans le cadre de l'événement, soit une résidence de création;

ATTENDU QU'il est proposé à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies un spectacle « Dans l'écho des racines » au Carrefour Culturel du 25 au 29 juillet 2022 incluant une prestation devant public le jeudi 28 juillet à 19 h 30;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications en date du 10 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser la tenue d'un spectacle « Dans l'écho des racines » au Carrefour Culturel du 25 au 29 juillet 2022 incluant une prestation devant public le jeudi 28 juillet à 19 h 30;

QU'un budget de 5 000 \$ soit consenti pour la tenue de cet événement;

QU'en contrepartie, la Ville profite d'une visibilité dans le dépliant du festival et qu'elle soit nommée publiquement lors de l'événement.

11. AUTRES SUJETS

11.1 Rapport de formation des élus/élues municipaux – dépôt

Madame Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière, dépose le rapport à l'effet que les membres du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ont suivi, en janvier et février 2022, une formation en éthique et déontologie tel que le requiert l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et le Code d'éthique et de déontologie pour les élus/élues municipaux de la Ville.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

146-03-2022

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 38.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse